

Ondes électromagnétiques

Peut-on encore nier l'évidence?

Il y a quelques semaines, la justice française a reconnu que l'existence du handicap grave dont souffre Marine Richard (1), était dû à une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Cette décision relance le débat sur la nocivité de ces ondes et la nécessité pour le citoyen de mieux s'en protéger.

Dans les années 50 une mystérieuse maladie sévissait parmi les radaristes. On l'appelait le «syndrome des micro-ondes». Les personnes souffraient de vertiges, maux de tête, insomnies, pertes de concentration... elles devaient quitter leurs fonctions et recevaient une pension d'invalidité. La technologie du four microondes est voisine de celle du radar militaire et les nouvelles technologies ont littéralement envahi notre quotidien avec le téléphone portable, puis le wifi, les objets connectés, la robotique... Lancées sans le moindre respect du principe de précaution comme pour l'amiante et le plomb, le caractère nocif pour la santé de ces ondes est éludé. Seules les compagnies d'assurance ont pris leurs précautions... en se désengageant, depuis 2003 «des dommages de toute

nature causés par les champs électromagnétiques (CEM), qu'on appelle aussi hautes fréquences, micro-ondes, ondes pulsées...

Pourtant, notamment dans le film« Recherche zone blanche désespérément», le lanceur d'alerte Pierre le Ruz du CRIIREM (2) explique que » les effets délétères ont été démontrés scientifiquement depuis cinquante ans...«On peut faire là un rapprochement avec tous les produits considérés d'abord comme inoffensifs: l'amiante, le tabac, le radium à qui on trouvait même des vertus thérapeutiques à l'époque, et dont la nocivité a été reconnue bien plus tard... Le documentaire» Ondes, science et manigances» révèle la puissance des sociétés industrielles qui utilisent la stratégie du doute pour contrer le signal d'alarme généré par de nombreuses études scientifigues.

L'Education Nationale ne se sent pas concernée

Depuis 2002 les appels collectifs de médecins et scientifiques se multiplient de par le monde pour alerter les autorités sanitaires sur le danger du sans-fil avec la description des problèmes qui peuvent en découler: troubles du sommeil, céphalées, acouphènes, hypertension artérielle, AVC, Alzheimer, augmentation significative des cancers du lobe



de démontrer que les CEM fragilisent la barrière hématoencéphalique, ce filtre physiologique présent dans le cerveau qui, lorsqu'il devient poreux, laisse passer métaux lourds et pollutions diverses au sein de l'encéphale avec des conséquences qui peuvent être très graves. Les enfants et adolescents sont les plus vulnérables et on peut s'interroger, dans le cadre du» plan numérique pour l'éducation», qu'il ait été décidé de doter tous les élèves de 5ème de tablettes tactiles. Celles-ci seront connectées via une borne wifi (technologie sans fil) et les 25 émetteurs présents dans une classe créeront un champ électromagnétique d'une très forte intensité qui peut s'avérer préjudiciable

à terme pour les élèves et les professeurs. En l'état actuel des connaissances, pourquoi les exemples de l'Angleterre, l'Allemagne ou l'Autriche qui, depuis 2008, refusent l'installation de bornes wifi dans les écoles, n'at-il pas été suivi? De même qui informe les femmes enceintes, des dangers potentiels du téléphone portable durant leur grossesse? Savent-elles qu'une clinique à Bordeaux est désormais spécialisée dans les AVC... des nouveaux-nés!

Autre source d'inquiétude: malgré les mises en garde, la loi de transition énergétique, définitivement adoptée à main levée le 22 juillet 2015, va rendre obligatoire le remplacement de 35 millions de compteurs électriques par des nouveaux compteurs Linky, qui transmettront la consomma-

tion électrique en temps réel par fréquences radio. Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante rappelle que les radiofréquences CPL du Linky sont officiellement classées» potentiellement cancérigènes» (catégorie 2B) depuis quatre ans par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), qui dépend de l'OMS.

Vers la création de zones blanches ?

Heureusement, une nouvelle importante est tombée durant cet été 2015: la justice française a reconnu que le handicap grave dont souffre Marine Richard, 39 ans, était dû à une hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Un extrait du diagnostic du procès indique clairement que » la description des signes clinique est irréfutable» et que» s'il ne fait pas partie de données acquises, avérées de notre système de santé français, le syndrome d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques est reconnu par d'autres pays.»

Cette hypersensibilité, qui peut atteindre 100 % en milieu hostile, peut totalement disparaître dés que les causes (exposition aux champs électromagnétiques) sont éliminées, mais cela impose un nouveau mode de vie et des sacrifices considérables. Pour l'ensemble des citoyens, il est donc important de

usage raisonné de ces technologies. Eteindre le téléphone portable quand on ne l'utilise pas, privilégier l'usage des SMS et du répondeur, choisir le mode filaire (internet, téléphone) à la place du sans-fil dont la base est une puissante antenne-relais à domicile...

Deux rassemblements viennent d'avoir lieu, l'un organisé par le collectif des «Ondaparés» dans la Loire avec l'association Next-Up; l'autre avec le Collectif des Electrosensibles et PRIARTEM en forêt de Rambouillet. Venus de toute l'Europe (Suède, Irlande, Angleterre...), les participants ont été unanimes pour exprimer haut et fort la priorité absolue: la création de zones blanches pour permettre aux personnes EHS (électro-hypersensibles), de survivre en attendant l'évolution de la société et l'abaissement des seuils de rayonnement. Ce qu'il y a de pire dans l'électro-hypersensiblité, c'est l'oubli de celles et ceux que l'on ne voit plus, que l'on n'entend plus...

Fé Marchadier

(1) Marine Richard vient de sortir un thriller documentaire passionnant et éducatif « Sans mobile » chez le Square Editeur

cela impose un nouveau mode de vie et des sacrifices considérables. Pour l'ensemble des citoyens, il est donc important de se protéger en privilégiant un cela impose un nouveau mode (2) Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements ElectroMagnétiques. www.robindestoits.